

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 1er février 2021 à 19 h  
en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-049**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement  
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont  
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac  
Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont  
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

---

**FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK**

**Étaient aussi présents les employés suivants :**

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement  
Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs  
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics  
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises  
Mme Marie-Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement  
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut  
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications  
M. Stéphane Collin, agent de systèmes de gestion

**Étaient aussi présents :**

M. François Purcell, directeur de cabinet  
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat  
M. Alain-David Jean-Noël, chargé de secrétariat  
M. Patrick Lavallée, inspecteur, représentant du PDQ 39

---

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

---

**CA21 10 001**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er février 2021, à 19 h.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> février 2021, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.01

## 10.2 - Mot de la mairesse et des élus.

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Nomination d'un nouveau commissaire au développement économique.
- 

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Félicitations à l'équipe de la Direction des travaux publics pour le déneigement.
- 

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne le départ à la retraite de M. Pierre Thouin après plus de 25 ans de service à l'arrondissement;
  - Condoléances pour le décès du père de M. Pierre Thouin.
- 

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Claras

Point d'information :

- Consultation publique sur les logements et les milieux de vie à l'arrondissement – invitation à la participation citoyenne.
- 

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville – district Marie-Claras

Points d'informations :

- L'arrondissement participe à un programme de dépistage à la COVID-19 dans les entreprises essentielles de Montréal-Nord mis sur pied par une équipe de chercheurs du Centre universitaire de santé McGill;
  - Souligne le triste événement de la mosquée de Québec.
- 

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Bibliothèques ouvertes – services offerts dans les bibliothèques;
  - Souligne le mois de février, mois de l'Histoire des Noirs;
  - Souligne la semaine des enseignants.
- 

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement – district Ovide-Clermont

- Félicitations à la mairesse pour la venue de son enfant;
  - Souligne l'évènement de la mosquée de Québec et message de solidarité à toute la communauté musulmane;
  - Souligne le mois de l'histoire des noirs en février et l'apport des noirs à la culture, politique et autres sphères de notre pays;
  - Souligne la semaine des enseignants et la semaine de la persévérance scolaire;
  - Question au niveau d'un plan d'action détaillé de l'arrondissement pour accompagner les élèves en temps de pandémie via les organismes;
  - Question au niveau de la fracture numérique, est-ce qu'il y aura des bornes Wifi dans le quartier nord-est.
-

### 10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 04.

Mme Carmel-Antoine Bessard

-Article paru dans le Guide de Montréal-Nord sur le tome 2 de Dyaspora Lakay – pourquoi l'arrondissement n'a pas entré en contact avec l'auteure ou la maison d'édition

Mme Chantal Trottier

-Circulation dangereuse avenue Archevêque - installation d'afficheurs de vitesse et d'affiches sur les limites de circulation fixées à 30 k/m

-Installation d'afficheurs intelligents pour l'amélioration de la sécurité

Derouy Meryem

-État des parcs et air de jeux ici à l'arrondissement - manque des modules et aussi insalubrité

Mme Julie Sigouin

-Financement de l'arrondissement pour le comité Greg-O-Miel pour le projet de ruche urbaine

Fin de la période de questions du public à 19 h 40.

---

### CA21 10 002

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2020, à 8 h 45.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 décembre 2020, à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 décembre 2020, à 8 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.04

### CA21 10 003

**Adjuger à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques et autoriser une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 710 265,77 \$.**  
**Appel d'offres 1080 / 2 soumissionnaires**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Systèmes Urbains Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 645 696,15 \$, taxes incluses, le contrat 1080 pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et installation de systèmes de sécurité des bâtiments aux bibliothèques ;

QUE soit autorisée une dépense de 64 569,62 \$, taxes incluses, pour les contingences ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 710 265,77 \$ ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1213484002

#### **CA21 10 004**

**Adjuger à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection des chalets au parc Charleroi et autoriser une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 735 607,69 \$.**

**Appel d'offres 1089 / 9 soumissionnaires**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à Préma Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 625 745,69 \$, taxes incluses, le contrat 1089 pour la réfection des chalets au parc Charleroi;

QUE soit autorisée une dépense de 94 862 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 735 607,69 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208109002

#### **CA21 10 005**

**Adjuger à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, un contrat pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics et autoriser une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 272 351,40 \$.**

**Appel d'offres 1081 / 4 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à FBI Électrique Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 226 959,50 \$, taxes incluses, le contrat 1081 pour les travaux de mise aux normes des systèmes de détection et d'alarme d'incendie et éclairage de secours aux cours de service des travaux publics;

QUE soit autorisée une dépense de 45 391,90 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 272 351,40 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1213484001

**CA21 10 006**

**Octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux et de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (SPCA), pour un montant de 200 000 \$, taxes incluses, un contrat de service de refuge pour animaux de même qu'un service de contrôle d'animaux errants, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, avec une option de renouvellement d'une année;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1203301003

**CA21 10 007**

**Adjuger à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, un contrat pour des services d'essouchement d'arbres publics. Appel d'offres 20-18528 / 7 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9331-4854 Québec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 136 245,37 \$, taxes incluses, le contrat 20-18528 pour des services d'essouchement d'arbres publics;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1219011001

**CA21 10 008**

**Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa de l'arrondissement de Montréal-Nord.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1084 pour les travaux de remplacement des revêtements de plancher de la bibliothèque Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1207387004

**CA21 10 009**

**Approuver le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé «Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025» adopté en décembre 2019.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente de partenariat pluriannuel 2021-2023 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous. Ce projet d'entente s'inscrit dans les orientations du cadre de référence de l'arrondissement de Montréal-Nord intitulé *Programmes d'aide financière et ententes de partenariat avec les organismes à but non lucratif 2020-2025* adopté en décembre 2019;

ET QUE M. Claudel Toussaint, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, soit mandaté pour signer l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204988007

**CA21 10 010**

**Accorder une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021 et approuver le projet de convention. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 155 467 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'animation de sa programmation annuelle d'activités 2021. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la nouvelle entente de partenariat pluriannuelle 2021-2023 à intervenir entre l'arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1214988001

**CA21 10 011**

**Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 37 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour l'embauche d'un intervenant jeunesse visant à assurer une présence active à la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1204394009

#### **CA21 10 012**

**Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord » pour l'année 2021;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1204394010

#### **CA21 10 013**

**Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à Parole d'excluEs pour le comité Greg-O-Miel afin de les aider à poursuivre le projet de ruche urbaine à l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1213573001

#### **CA21 10 014**

**Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet "Activités éducatives pour les enfants de 5 à 12 ans".**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'addenda modifiant la convention intervenue avec l'Institut Pacifique pour le projet *Activités éducatives pour les enfants de 5-12 ans*.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1204988001

**CA21 10 015**

**Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1217606001

**CA21 10 016**

**Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2020 et au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1217606002

**CA21 10 017**

**Approuver et déposer la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit approuvée et déposée la reddition de comptes pour l'année 2020 de la gestion des contingences, des variations de quantités, des frais incidents et des déboursés dans les appels d'offres et contrats.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207606025

**CA21 10 018**

**Adopter le premier projet de résolution PP-046 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-046 visant à autoriser des usages dérogatoires pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

Pour l'ensemble du projet :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser les usages spécifiques suivants :

COMMERCE DE CLASSE H (SPÉCIALISÉ DE MOYENNE NUISANCE : COMMERCE DE GROS)  
COMMERCES de gros de produits alimentaires ;

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B) Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation de poisson ;

INDUSTRIE (MOYENNE NUISANCE) (CLASSE C) Boulangeries .

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 18 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'un comptoir de vente de produits alimentaires fabriqués sur place et accessible au public soit aménagé et maintenu dans le bâtiment;

QUE les usages spécifiquement autorisés soient limités aux superficies suivantes :

- Commerces de gros de produit alimentaire (entreposage, réception et expédition) = 1800 mètres carrés;
- Aliments (préparation ou production) sauf les boulangeries et la transformation du poisson et Boulangeries (Production) = 2100 mètres carrés.

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 100% à la livraison du projet;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plan de réaménagement de la façade nord-est réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés 19 du janvier 2021;
- Plan de réaménagement du stationnement situé au coin nord-est du terrain réalisé par Monsieur Daniel Zapitteli, architecte, datés du 20 janvier 2021;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1217161001

**CA21 10 019**

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation par un lieu de culte du 5872, boulevard Léger, suite 205, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation d'un usage conditionnel de lieu de culte situé au 5872, boulevard Léger, suite 205;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 5872, boulevard Léger, suite 205.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1208303006

#### CA21 10 020

**Déposer le procès-verbal de la séance de consultation écrite et statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'occupation d'un lieu de culte pour le 10310, avenue Pelletier, le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels RGCA13-10-0007. Cette demande fait l'objet d'une consultation en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation écrite qui s'est tenue du 6 au 20 janvier 2021;

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation d'un usage conditionnel de lieu de culte situé au 10310, avenue Pelletier;

QUE cette autorisation soit conditionnelle:

- À la délivrance d'un certificat d'occupation, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- Que la cour avant soit réaménagée afin de remplacer la surface asphaltée par des aménagements paysagers, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution.

ET QUE le tout soit appliqué au bâtiment situé au 10310, avenue Pelletier.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1208303007

#### CA21 10 021

**Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre l'agrandissement d'une maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement de la maison isolée située au 5541, rue Marcel-Monette conformément aux documents déposés:

- Plans d'architecture préparés par O.D.S. de la firme Atec Design daté du 30 octobre 2020;
- Certificat de localisation préparé par Benoît Desroches, arpenteur-géomètre pour la firme Localisation plus Desroches, Jodoin, Hudon et Associés, daté du 17 août 2010

QUE cette autorisation soit conditionnelle :

- à la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;
- au dépôt, lors de la délivrance du permis, d'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux;
- au dépôt, comme condition d'émission du permis, d'un devis de protection des arbres fourni par un professionnel.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 290 du cadastre du Québec soit le 5541, rue Marcel-Monette.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1204602004

#### **CA21 10 022**

**Modifier la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379-11385, avenue de Rome.**

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA20 10 371 afin de corriger les numéros de lots correspondants aux adresses civiques 11379 et 11385, avenue de Rome, pour 1 414 354 et 1 414 355 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1207177024

#### **CA21 10 023**

**Abroger la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte Centre communautaire islamique de la Belle Province pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit abrogée la résolution CA19 10 081 relativement à l'occupation par le lieu de culte «Centre communautaire islamique de la Belle Province» pour le 10963, avenue Massé, soit le lot 1 094 229 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1197040001

#### **CA21 10 024**

**Nommer M. Yves Ékila, à titre de chef de section - Soutien général à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommé M. Yves Ékila, matricule 100178088, à titre de chef de section - Soutien général (emploi 214550), groupe de traitement FM04, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 6 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1203602007

**CA21 10 025**

**Autoriser la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agent de recherche (développement durable), en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agent de recherche (développement durable) à la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 6 février 2021.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1213602004

**CA21 10 026**

**Nommer M. Raoul Colon Castillo, à titre de contremaître - aqueduc et égouts, soit du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie -parc à compter du 3 mai 2021 à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi.**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommé M. Raoul Colon Castillo, matricule 100014882, à titre contremaître - aqueduc et égouts (emploi 208620, poste 72571), groupe de traitement 04-FM05, du 20 février au 1er mai 2021, et contremaître - voirie- parc (emploi 221430) à compter du 3 mai 2021, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 20 février 2021, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1213602006

**CA21 10 027**

**Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).**

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Renée-Chantal Belinga

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2020 de l'arrondissement de Montréal-Nord sur l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1219011002

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement déclare la séance levée.

---

Mme Christine Black  
mairesse d'arrondissement

---

Marie Marthe Papineau  
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.